

PANAMA – Séance de travail des dirigeants régionaux et de l’ALAC (4 sur 7)

Mardi 26 juin 2018 – 10h30 à 12h00 EST

ICANN62 | Panama City, Panama

ALAN GREENBERG : Bienvenue à cette séance de travail numéro 4 du comité d’ALAC et leaders régionaux. La première partie de cette séance va être consacrée à une brève présentation du RGPD et du EPDP lié au RGPD. Je pense que la plupart d’entre vous sont allés à la séance sur le EPDP et vous êtes déjà un petit peu au courant.

Ensuite, on va parler de l’accès au WHOIS et de l’accréditation. Donc Holly va nous présenter tout cela. Holly, vous avez la parole.

HOLLY RAICHE : Parfait. Est-ce que vous pouvez s’il vous plaît mettre les diapositives sur l’écran ? Donc je vais vous donner un petit peu de contexte rapidement.

Le RGPD, il s’agit d’une réglementation prise par le Parlement européen. Et ce parlement a décidé qu’en cas de non respect de ce règlement, vous pouvez avoir une amende de plus de 20 millions d’euros. Donc voilà ce que le RGPD comprend. Il s’agit d’une réglementation du Parlement européen. Le fait est

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

que pour comprendre cette réglementation, il faut lire d'abord la totalité du texte. Il y a une série de notifications en cas de violation en 72 heures. Il y a un droit pour accéder aux informations personnelles. Je ne vais pas vous présenter les autres puisque vous le connaissez, je pense.

Et là, voilà, c'est là où nous en sommes actuellement. ALAC a une page de politique pour cette spécification temporaire qui a été appelée le modèle temporaire. Cette spécification a été décidée par le Conseil le 25 mai pour coïncider avec l'application du RGPD et de son application. Cette spécification temporaire qui a été basée sur le modèle interne – j'espère que vous avez lu tout cela – cela vise à contrôler les caractéristiques internes de ce modèle pour répondre à tout ce qui concernait le WHOIS et les exigences du WHOIS telles qu'elles étaient auparavant.

Ces spécifications peuvent s'appliquer à la région de l'Europe mais les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre ont la possibilité de changer de système pour que ces exigences puissent être appliquées au niveau mondial. Pour le moment, c'est un petit peu l'approche que peuvent avoir les bureaux d'enregistrement.

Un autre point très important pour ce modèle interne qui va être donc la spécification temporaire, on a un accès étagé. Donc on aura un accès qui ne sera pas un accès universel mais qui sera

en plusieurs couches. Et cet accès sera l’accès aux données générales collectées.

Ensuite, tout ce qui va être appliqué aux données personnelles, cela inclut les personnes juridiques et les personnes légales. Il y a eu donc une dispute, un désaccord là-dessus et on a pris cette décision. Et pour les données à caractère personnel du WHOIS qui seront diffusées, le nom de la personne, son organisation, l’état, la province et une adresse courriel ou un formulaire web anonyme. Tout cela doit être disponible. On voit qu’il y a une différence importante au niveau des informations qui vont être considérées comme informations devant être disponibles à tout le monde.

Voilà ce qui est discuté actuellement. Il s’agit de l’accès du RGPD et les exigences pour les spécifications temporaires concernant l’accès et comment déterminer le problème, comment déterminer qui aura accès et comment gérer cet accès. Il y a deux problèmes différents. Ces problèmes sont discutés actuellement, ils sont en cours de discussion.

Les spécifications disent que les utilisateurs avec des raisons légitimes pourront accéder à ces données personnelles non-publiques. On pourra y accéder à travers les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre. Cela implique qu’il faut savoir ce que sont les raisons légitimes et cela inclut le

fait qu'il y ait des individus qui aient des accréditations mais qui auront accès à ces données seulement pour des raisons légitimes. Donc il y a plusieurs facteurs ici importants.

En termes de fonctionnement, à savoir comment cela va être fait, il y a un modèle qui existe et plutôt que de vous présenter ce modèle, j'ai pensé que d'abord, on peut se demander comment établir un système lorsqu'on est un bureau d'enregistrement ou un opérateur de registre pour valider les demandes de données, pour être sûr que les personnes peuvent utiliser cet accès de manière légitime. Voilà.

Je ne vais pas rentrer dans le détail parce que pour le moment, on n'a pas décidé de tout cela. Voilà, c'est le problème que nous affrontons actuellement. Comment alors compléter ce paragraphe ou comprendre ce paragraphe sur les spécifications temporaires ?

ALAN GREENBERG :

Donc je voudrais vous redemander pourquoi on est ici, pourquoi c'est important pour nous cela. Du point de vue de l'utilisateur, pourquoi est-ce que ces informations pour les bureaux d'enregistrement sont importantes pour nous ?

La réponse simple, c'est que les gens veulent savoir avec qui ils traitent. À mon avis, on a un petit pourcentage des 4 milliards

d'utilisateurs de l'internet qui vont avoir recours à ces systèmes. Mais peu importe.

Il ne s'agit pas d'un problème de l'utilisateur. Le problème de l'utilisateur, c'est comment avoir un accès pour les organisations qui vont s'occuper de la réputation des URL, le serveur de réputation ? Si vous naviguez sur un site, on vous dit « Ce site est dangereux » admettons, ou si vous recevez beaucoup de pourriels... Vous en recevez peu actuellement. Pourtant, il y a énormément de pourriels sur internet. Et ces pourriels sont filtrés dans la plupart des cas parce que les services utilisent WHOIS pour déterminer ce qui est du pourriel et ce qui ne l'est pas. Les forces de l'ordre luttent contre tous les logiciels malhonnêtes. Donc notre préoccupation, c'est que tout cela augmente, le nombre de malware, les systèmes malveillants et les pourriels ; c'est cela notre préoccupation.

Notre prochaine séance va porter sur le développement de politiques il me semble. Mais c'est aussi l'évolution des politiques au sein d'At-Large. Nous avons essayé pendant des années de voir comment décider, comment répondre à un commentaire public de façon suffisamment rapide pour avoir un bon commentaire écrit qui ne représente pas l'opinion d'une seule personne.

Comment coordonner notre participation à des PDP ou à ce type de chose ? C'est difficile de trouver des volontaires qui veulent participer mais s'ils le font, on ne sait pas toujours s'ils le font au nom d'At-Large.

Jonathan est peut-être la personne ici à cette table qui est la personne la plus expérimentée au niveau du développement de politiques. Il a travaillé avec plusieurs d'entre nous. Il le fait du point de vue de l'unité constitutive de la GNSO qui fait du très bon travail dans ce domaine.

Je vais donc donner la parole à Jonathan qui va nous présenter un petit peu son opinion, certaines idées qu'il avait. Et ensuite, je vous donnerai la parole.

JONATHAN ZUCK :

Merci. Je vais vous, comme vous l'avez dit, donner quelques idées. Je n'attends pas à ce que vous me répondiez mais je vais vous présenter certains points sur lesquels il serait intéressant que l'on réfléchisse puisqu'il faut savoir comment on va avancer. On en est à une époque importante, l'histoire de l'ALAC pour la mise en œuvre des réformes. C'est un point important et il nous faut y réfléchir.

Donc la première question que je me pose, c'est comment est-ce que l'utilisateur final est pris en compte ici ? Parce qu'on a

beaucoup réfléchi dans le contexte du RGPD, il faut penser à l'utilisateurs finaux. Donc j'ai pensé un petit peu à ce dessin parce que l'utilisateur final est souvent tiraillé des deux côtés. Ici, on a deux parties qui vont s'affronter dans un litige dans la salle du tribunal et cela va avoir un impact sur une tierce partie qui n'appartient pas à ce litige. Donc cette personne doit être au courant, on doit lui dire parce que si on décide telle chose, cela va affecter cette tierce partie. Donc c'est une perspective que nous devons avoir dans notre discussion.

Des fois, j'ai l'impression que c'est un petit peu un rôle similaire, ce rôle de tierce partie. C'est un petit peu le rôle d'ALAC. Dans le contexte du RGPD par exemple, on a un litige entre la protection du consommateur, les parties contractuelles de l'autre côté. Et il y a une espèce de guerre qui a lieu entre les deux. On peut lever la main et dire : « Oui mais si vous prenez telle ou telle décision, on va avoir ce problème de pourriels, de malwares, etc. » Donc c'est un petit peu la voix de cette tierce partie dont il faut tenir compte. Nous ne pouvons pas être une autre voix mais nous devons donner une autre perspective au litige.

Je pense à l'utilisateur final. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un groupe de gens. L'utilisateur final n'est pas un groupe spécial de gens. Il y a des groupes de gens qui sont considérés comme moins savants que d'autres et il faut les protéger contre eux-mêmes, etc. Et certains groupes au sein d'ICANN jouent ce rôle

un petit peu paternel, protecteur par rapport à l'utilisateur final. La plupart d'entre nous, nous sommes des utilisateurs finaux. Nous utilisons Twitter, nous utiliser Facebook et nous sommes des utilisateurs finaux. Et très souvent, nous le faisons comme des utilisateurs finaux, non pas comme des développeurs de logiciels par exemple. Quand on clique sur un domaine, on veut se rendre à un site internet qui est celui que nous voulons trouver. Voilà. Bien.

Je pense que notre objectif ici est la persistance de notre perspective. Qu'est-ce que je veux dire par là ? Plutôt que d'être la personne la plus intelligente de la salle, moi, je comprends mieux que toi, non. Nous devons essayer de parler du point de vue de l'intérêt de l'utilisateur final qui utilise son ordinateur et qui veut qu'internet fonctionne. Moi, j'ai été un développeur de logiciels pendant longtemps et très souvent, on disait aux gens : « Attendez, on va corriger cela, vous n'aurez plus de problèmes. » Maintenant que je ne suis plus un développeur de logiciels, je dis : « Pourquoi cela ne marche pas ? C'est Windows 10, cela devrait marcher ! » Donc voilà, maintenant, j'ai cette perspective de l'utilisateur final. Je pense que c'est cette perspective qu'il faut maintenir.

Donc ALAC doit être sélectif dans les problèmes sur lesquels il va se pencher, se focaliser pour voir comment résoudre ces problèmes et être cohérent pour tenir compte de tous les

processus d'ICANN. Donc il y a une certaine tendance à donner sa propre perspective personnelle. Mais dans la mesure où At-Large et ALAC doivent parler avec une seule voix, il faut être très efficace, avoir le plus d'efficacité possible au sein de la communauté. Donc une approche sélective, focalisée et cohérente.

Ici, je vous propose cette idée liée aux commentaires publics. On aurait ici une espèce de système qui nous permettrait, avant de prendre une décision, d'être actif sur un commentaire en particulier, se demander est-ce qu'il s'agit d'une responsabilité d'ICANN. Si ce n'est pas le cas, on arrête d'en parler. On n'en parle plus. Il y a sûrement un sous-groupe s'il s'agit d'un commentaire ISOC ou ce genre de chose, peu importe. Notre travail, c'est de conseiller ICANN sur les politiques. Comme je l'ai dit hier, nous devons toujours nous souvenir de ce rôle qui est le nôtre.

Ensuite deuxième point, est-ce qu'il y a une perspective de l'utilisateur final unique ? Si ce n'est pas le cas, nous n'avons pas besoin de prendre la parole, ce n'est pas nécessaire.

Ensuite, est-ce qu'on peut parvenir à un consensus concernant la position que l'on veut adopter pour un thème particulier ? Et je dirais qu'on doit toujours s'exprimer d'une seule voix, être tous d'accord, parvenir à ce consensus.

Et dernier point, les ressources. Quelles sont les ressources que nous avons ? Est-ce que nous pouvons avec ces ressources répondre à ce commentaire public ?

Voilà toutes les questions auxquelles nous devons répondre pour participer à une période de commentaires publics.

Ensuite, la participation du groupe de travail. Nous avons la possibilité de contribuer au développement de politiques au sein de l'ICANN. Même s'il s'agit de processus de politiques de la GNSO, il n'y a pas de problèmes que j'ai connus pendant toutes ces années, dont j'ai parlé et auxquels les gens m'ont répondu : « Tu n'appartiens pas à ce groupe de travail donc tu ne peux pas en parler. » Donc on peut avoir beaucoup d'influence dans notre groupe et dans nos groupes de travail.

Essayer de parvenir à un consensus sur des problèmes clés et ceux qui participent au groupe de travail doivent représenter ces vues, ces opinions consensuelles. Cela fait partie de notre travail dans le groupe de travail. Nous devons présenter de nouveaux problèmes et nous devons ensuite essayer d'éclaircir et de répéter. Et donc de nouveau, on va présenter cela à la communauté At-Large, on va leur demander quelle est la position qu'ils pensent qu'on doit avoir, on doit parvenir à un consensus, on doit parler au nom de la communauté At-Large toujours ; cela, c'est très important.

Je suis au sein d’At-Large et je parle au nom de mes propres capacités ? Non, cela ne marche pas. Vous perdez votre influence. Il n’est pas nécessaire d’être le président d’At-Large pour parler au nom d’At-Large. Nous devons tous parler au nom d’At-Large parce que nous travaillons pour At-Large et nous essayons toujours de parvenir à un bon niveau de consensus.

Récemment, nous avons formé une équipe de politique à laquelle Olivier participe – Olivier et moi-même, nous sommes les coprésidents. Nous travaillons avec le personnel de l’ICANN qui nous soutient. Nous essayons de mettre en place des discussions sur les problèmes de politiques pour parvenir à ce consensus. Nous essayons de construire le consensus. Et lorsque nous parvenons à un consensus, nous disons : « Voilà, il reste trois points. » Et dites à toutes les personnes avec qui vous parlez ces trois points ; abordez ces trois points. Avec toutes les personnes avec qui vous parlez, parlez de ces trois points. C’est une prémisse d’une argumentation. Essayez de répéter cela ; vous aurez plus d’impact. Ensuite, essayez de voir comment on prend les décisions et comment on fait des commentaires sur les décisions prises. C’est important de faire des commentaires. Si les personnes ne sont pas d’accord pour faire un commentaire sur ce point, on laisse tomber. Tout le monde est d’accord ? On en discute et on fait un commentaire. Et ensuite, gérez ce processus de commentaires. Je pense que nous avons besoin

d'avoir un rôle plus actif, réunir les gens pour que tout le monde participe au processus et qu'il y ait des discussions au sein d'At-Large de manière générale pour que le consensus arrive à bon terme. Actuellement, vous travaillez un petit peu de manière un peu libre. On ne sait jamais très bien comment on va commenter, quel sera le commentaire, comment cela sera fait. Donc je pense que c'est très utile de mettre en place un processus qui soit toujours le même et qu'on a besoin d'un peu plus de pressions dans ce contexte.

J'ai fini, voilà. Ce sont des idées que je voulais vous présenter. Je voulais en parler avec vous. Je n'ai pas encore de réponse mais c'était les idées que je voulais vous présenter. Merci

ALAN GREENBERG :

Nous avons beaucoup de personnes qui veulent prendre la parole. Nous avons une longue liste, moi-même, Alberto, Satish, Eduardo et Holly. Et Maureen va gérer cela par la suite. On n'a pas beaucoup de temps donc s'il vous plaît, soyez brefs. On va vous donner une minute chacun parce qu'on a pris dix minutes de retard. Donc peut-être qu'on parlera moins de politiques et moins de déplacements, de voyages, si besoin est.

Moi, j'ai un petit commentaire que je voudrais faire. Bien que nous sommes à At-Large, nous sommes également des personnes qui réfléchissent à ces questions. On travaille dans

beaucoup de groupes de travail et je crois qu'il faut avancer et contribuer, même si on ne parle pas toujours des utilisateurs finaux dans d'autres groupes de travail. Donc si vous ne prenez pas un point de vue At-Large, et bien vous parlez en votre nom personnel et vous travaillez dans un autre groupe, peut-être. Mais je crois que c'est l'efficacité de l'organisation qui compte. Il faut que ce soit cohérent.

Alberto, je vous donne la parole. Allez-y

ALBERTO SOTO :

Merci beaucoup de cette présentation. C'est extrêmement important. Merci beaucoup de votre commentaire, c'était très clair. C'est un point très important à prendre en compte. Je crois que nous devons souligner notre modèle ascendant. Nous avons des membres de l'ALAC qui viennent aux réunions pour exprimer leur point de vue et faire entendre la voix de leur RALO. C'est pour cela qu'on va retourner auprès des RALO et leur demander des informations. Le système ascendant est sans fin parce que les ASL ne vont pas auprès des utilisateurs finaux ; nous sommes les utilisateurs finaux parce que nous avons les connaissances sur les utilisateurs finaux. Nous représentons les intérêts de ceux qui ne peuvent pas parler, qui n'ont pas voix au chapitre parce qu'ils n'ont pas assez de connaissances techniques non plus. Donc il faut absolument défendre ce point de vue.

Les ALS travaillent avec les utilisateurs finaux et font remonter les points de vue et les informations. C'est comme cela qu'on a un retour, c'est comme cela que les RALO peuvent travailler avec nous-mêmes, membres d'ALAC. C'est comme cela que cela fonctionne. Les RALO fournissent des informations. Sinon, vous donnez des informations personnelles à l'ALAC et ce n'est pas satisfaisant, ce n'est pas bon pour les utilisateurs finaux. Vous n'êtes pas là pour donner votre opinion personnelle mais celle des utilisateurs finaux par l'intermédiaire des RALO.

ALAN GREENBERG :

Je vais donner la parole à Satish. Mais lorsque je parle de Jonathan, ce n'est pas limité à l'ALAC. Tout le monde peut participer.

SATISH BABU :

Merci beaucoup. J'ai deux commentaires rapides. Premièrement, la présentation était excellente et très utile, donc une perspective unique. Les utilisateurs finaux ne sont pas monolithiques. Il y a différentes opinions qui proviennent de cette communauté. Comment représenter les contradictions qui existent parfois parmi les utilisateurs finaux, les différents jugements de valeurs, les différentes opinions ?

Au niveau du process, peut-être qu'on devrait avoir un ambassadeur des politiques des RALO qui soit véritablement un champion de ce point, qui se fasse l'avocat de ce point de vue parce que ce qui va être difficile, c'est de trouver plus de personnes pour développer des politiques. Les RALO connaissent ces problèmes.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup. J'essaierai d'être rapide pour vous répondre.

La première question, donc former un consensus. C'est difficile d'arriver à un consensus. Nous avons la peine néanmoins. Comme Alan l'a mentionné, vous aurez la possibilité de vous exprimer en tant que personne et tout le monde aura la possibilité de s'exprimer. Il n'y aura pas de censure. Mais on doit atteindre selon moi un consensus, avoir un point de vue majoritaire, même s'il y a différentes perspectives parmi les utilisateurs finaux. Il faut communiquer d'une manière efficace. Il ne faut pas être tirillé de tous les côtés. Donc autant que possible, on doit arriver à un consensus même s'il n'est pas complet ou total. Et il faut faire de notre mieux pour qu'il y ait ce processus permettant de bâtir le consensus. Oui, un ambassadeur des politiques, c'est une bonne idée aussi je crois. Je crois que la commission de cette politique veut s'assurer qu'on est actif, que le processus de participation soit bien géré,

les groupes de travail, les commentaires publics. Mais vraiment, on a besoin d'une participation au sein de cette commission et également à l'extérieur. Cela peut être très utile parce qu'on ne peut pas tout savoir, sauf Alan. Lui, il sait tout.

ALAN GREENBERG :

Cela fait presque 12 ans que je suis à travailler à l'ICANN. Mais je sais qu'il y a des différences très marquées au niveau des opinions au sein même d'At-Large.

Nous allons maintenant donner la parole à notre prochain intervenant, David Conrad est arrivé.

Eduardo, soyez bref, vous avez la parole.

EDUARDO DIAZ :

Très brièvement, quelques commentaires sur la présentation excellent de Jonathan Zuck. J'entends beaucoup parler de politiques, de commentaires. Et je crois qu'ALAC fait des commentaires sur beaucoup de points, sur le programme des [amicals] et des boursiers. Donc on fait beaucoup.

Il ne faut mettre cela en perspective, il ne faut pas oublier que l'on donne des avis sur beaucoup de points et sur beaucoup de politiques. Et on le fait très librement et il y a des styles très différents qui sont utilisés pour donner ces conseils, c'est un

travail consultatif. Parfois, nous faisons des commentaires, parfois nous rédigeons des conseils très précis sur les politiques. Ce n'est pas toujours facile. Vous savez que nous sommes très polyglottes, très peu souvent de première langue anglaise ici. Donc ce n'est pas un travail facile.

Donc je m'intéresse aux politiques. Est-ce que je peux travailler avec vous ? Est-ce que je peux vous contacter ? Comment cela se passe ?

JONATHAN ZUCK : Oui, tout à fait.

ALAN GREENBERG : On n'est pas limités aux politiques, comme vous le savez, dans les statuts de l'ICANN. Si on doit dire quelque chose sur le programme des boursiers, et bien nous le disons. La responsabilité, ce n'est pas directement en rapport avec les utilisateurs finaux mais nous pouvons nous exprimer sur beaucoup d'autres points.

Donc nous avons encore Seun et Holly.

JONATHAN ZUCK : Je vais dire quelque chose rapidement. Je voulais répondre à ce qui a été dit. Je crois que le problème linguistique, c'est quelque

chose que l'on essaie de gérer. Je n'ai pas toutes les bonnes réponses, mais je travail à l'équipe de révision du CCT et on parle tous des langues différentes et nous avons une équipe pour la rédaction. Et pour la rédaction, c'est souvent les anglophones qui le font et les autres sont un petit peu mis à l'écran. C'est un petit peu un problème.

Donc comment on peut faire ? On peut utiliser des services de traduction, pour que les gens puissent s'exprimer dans leur propre langue et rédiger dans leur propre langue et ensuite, que ce soit traduit parce qu'il est important qu'on ne mette personne ne côté parce qu'il n'est pas de langue maternelle anglaise. On va revenir là-dessus.

ALAN GREENBERG :

La liste est close. On ne va peut-être pas avoir le temps de parler des politiques de voyage aujourd'hui, mais nous avons Holly qui veut prendre la parole... Pardon, Sarah, excusez-moi. Excusez-moi, Sarah.

SARAH KIDEN :

Merci beaucoup Alan. Merci Jonathan, c'était une excellente présentation. Moi, j'ai bien aimé quand on a parlé au début de s'exprimer en son propre nom. Cela m'a intéressé ; j'aimerais que vous en disiez plus à ce sujet.

JONATHAN ZUCK : Je ne comprends peut-être pas très bien la question, mais ce que je veux dire, c'est que les processus pour les groupes de travail, c'est la GNSO qui les lance. Et la GNSO, en théorie, est l'entité qui lance les politiques pour l'ICANN. Et en théorie, on est simplement supposés donner des conseils au Conseil d'Administration à la suite des politiques définies par la GNSO. Donc c'est un problème peut-être d'éthique au niveau même de la communauté parce que vous faites votre travail, vous êtes dans des conférences téléphoniques ; il faut que l'on respecte l'opinion de tout le monde, que vous soyez à la GNSO ou pas.

ALAN GREENBERG : Holly ?

HOLLY RAICHE : Nous avons une page consacrée aux politiques. Vous avez parlé de cohérence. Soyez bien conscients du fait qu'Ariel a passé beaucoup de temps à mettre toutes nos politiques sur une page web. C'est très facile à trouver. Donc puisque l'on parle de cohérence, ce qui est excellent, et bien il faut revenir à cette page internet où l'on développe toutes nos politiques et où l'on a placé toutes nos politiques que nous avons développées au sein de l'ALAC. Donc s'il y a des changements, il faut toujours

expliquer pourquoi on fait des changements à des politiques notamment. Et il faut que cela soit fait en cohérence.

ALAN GREENBERG : Hadia ?

HADIA ELMINIAMI : Moi, j'ai un petit commentaire. Je voudrais revenir à votre présentation, Jonathan, où vous aviez cet entonnoir que nous voyons à l'écran et on voyait le consensus. Je ne sais pas si on peut le remettre à l'écran, cet entonnoir, cette diapositive, mais c'était intéressant en tout cas. Vous avez mis le consensus dans l'entonnoir que vous avez présenté. Et lorsqu'on se met à rédiger ces politiques, je crois que c'est très important que tout d'abord, on obtienne un consensus au niveau du comité et c'est seulement une fois que l'on a le consensus que l'on peut se mettre à rédiger et à préparer la déclaration. Parce que ce qui se passe maintenant, c'est qu'on comment par la déclaration – il y a quelqu'un qui rédige, un rédacteur qui met ses propres idées – et ensuite, ce sont des idées qui ne sont pas obtenues par consensus.

ALAN GREENBERG : Si je peux répondre à cela, et bien le wiki est très utile pour cela. Et on ne travaille pas assez avec le wiki. Les rédacteurs

demandent beaucoup de retours par l'intermédiaire du wiki et personne ne travaille avec le wiki. C'est pour cela qu'on a ces problèmes, je crois. Il faut qu'on travaille mieux ensemble et qu'il y ait une meilleure participation de tout le monde.

JONATHAN ZUCK :

Je crois que beaucoup de personnes participent d'une manière plus facile lorsqu'ils peuvent répondre à quelque chose de très concret. Donc être le premier à écrire un commentaire, c'est difficile, de commenter en premier. Mais si vous avez un petit peu un homme de paille à qui on répond, et bien cela fonctionne mieux de cette manière. Peut-être qu'on peut avoir quelques points pour lancer le débat si vous voulez, lancer le travail et la commission qui développe la politique parle peut-être de la position générale, fait un appel à commentaires et c'est comme cela qu'on peut lancer le travail. Je sais que c'est difficile parce qu'il y a très peu de temps réparti, mais je crois qu'il faut absolument améliorer en effet le travail par consensus.

ALAN GREENBERG :

Moi, la manière dont je travaille, si je suis rédacteur et que personne n'a commenté, et bien je vais poster mon premier document préliminaire en demandant des commentaires, en ne disant pas : « Voilà, c'est fini, j'ai rédigé ma déclaration. » Je

demande toujours... Même si j'ai une déclaration qui est que provisoire, je demande toujours des commentaires.

YRJÖ LÄNSIPURO : Je suis tout à fait d'accord. Il faut passer plus de temps à atteindre le consensus avant que nous présentions nos points en tant que groupe de travail. Cela ne doit être un consensus détaillé. Si on a seulement le plus petit dénominateur commun dans le groupe, c'est mieux qu'avoir uniquement des voix individuelles qui se fassent entendre.

ALAN GREENBERG : Excusez-moi, oui, alors je ne sais pas si c'est une question pour moi.

JONATHAN ZUCK : Oui, en effet, atteindre le consensus en premier.

ALAN GREENBERG : Dans un monde idyllique dirais-je.

JONATHAN ZUCK : Oui, nous sommes des idéalistes. C'est comme le RGPD, je ne sais pas si on veut être en mesure de mettre cela en place dans les 50 ans à venir.

ALAN GREENBERG : David Conrad est déjà arrivé dans la salle. Nous allons passer au point suivant. On va parler un petit peu du roulement de la KSK. Soit on reviendra vers les politiques ou les lignes de conduite pour les déplacements et les voyages. Mais nous allons d’abord tout d’abord donner la parole à David Conrad au sujet de la KSK. Monsieur David Conrad, je vous souhaite la bienvenue. Dites-nous tout ce que nous devons savoir sur ce roulement de la KSK.

DAVID CONRAD : Où en sommes-nous à Panama ? J’essaie de faire le point. Merci beaucoup de m’avoir invité à vous parler un petit peu ce matin. Je vais vous donner une mise à jour du statut du roulement de la KSK, de ce projet. Je suis toujours David Conrad. Je suis le responsable technique de l’ICANN.

Voilà donc le calendrier tel qu’il existe. Nous sommes donc à une séance d’information. On veut obtenir un feedback de votre part. Nous avons eu plusieurs présentations qui ont été faites sur ce roulement de la KSK. Comme vous le savez ou pas, on l’a remis à plus tard, ce roulement ; ce devait être fait en septembre dernier. Il a été retardé. On a revu notre plan, on a eu une période de commentaires publics, on a eu une séance à Porto Rico à San Juan. Et la période de commentaires est close. Nous avons reçu 14 commentaires me semble-t-il.

Nous avons poursuivi notre projet et nous avons l'intention en mai d'avoir une résolution de la part du Conseil d'Administration sur la liste de consentement. Donc cela, c'était à Vancouver, c'était un atelier du Conseil d'Administration. Mais on n'a pas pu faire ce travail en mai puisqu'il y avait le RGPD qui nous a totalement occupé. Mais on a demandé des conseils à SSAC, RSSAC et RZERC pour réviser le plan si nécessaire à la date du 10 août. On a reçu des questions, d'ailleurs, de la part de SSAC et des questions de RZERC aussi.

Donc on est en communication avec ces entités. Le 10 août, nous avons l'intention d'obtenir tous les retours d'informations des commissions. On a un questionnaire qui a été envoyé. On va soumettre le plan final avec la communauté. Nous espérons avoir une résolution du Conseil d'Administration lors de l'atelier du Conseil d'Administration de Bruxelles en septembre. Et si tout se passe bien, ce sera donc le 11 octobre 2018 que nous aurons cette nouvelle clé, ce nouveau roulement de clé, qui est déjà déployé pour beaucoup de résolveurs. On ne sait pas exactement combien de résolveurs, le DNSSEC ne nous permet pas de savoir exactement combien de résolveurs ont été utilisés avec la clé KSK, mais nous avons une nouvelle date, donc en octobre 2018, pour le roulement total de la KSK.

Ce que je peux dire, c'est que nous sommes en train de publier au quotidien la situation au niveau technique pour les serveurs

racine qui nous fournissent des données. Vous avez un grand nombre de données qui nous arrive, RFC 8145, les rapports sur les ancrés de confiance, des annonces qui sont faites par les résolveurs qui sont envoyées à la suite de la mise en œuvre et de l'emploi de cette nouvelle clé. Cela date d'avril.

Les résolveurs source ouverte « open source » utilisent 8145 mais Microsoft ne soutient pas 8145 – et Microsoft joue un rôle très important. Mais les résolveurs que nous avons observés dans les domaines publics, et bien CZNIC, Power DNS, tout cela soutient RFC 8145 au niveau des ancrés de confiance.

Comme nous l'avons dit, nous avons fait un commentaire public, une consultation publique qui est terminée. Il y a eu 20 commentaires et nous avons plusieurs commentaires qui suggèrent que l'on attende jusqu'à ce qu'on ait davantage d'informations. Le plan d'opération du roulement a été révisé en fonction de ces commentaires qui ont été reçus.

RFC 8145, si vous voulez voir les collections quotidiennes, vous pouvez aller sur cet URL. Nous sommes aussi en train de recueillir les adresses IP sources de ces données. Ce sera le résolveur qui va demander à la zone racine 8145. Ce n'est pas l'appareil de l'utilisateur, mais le résolveur qui est en face de nous.

Donc ici sur ce graphique, vous voyez où nous en sommes en termes de pourcentages. La ligne en noir montre les résolveurs qui annoncent seulement l'ancienne KSK, la KSK 2010. Et la ligne en vert est le nombre de sources qui rapportent des données d'ancres de confiance. Donc on a une grande quantité d'adresses IPv4 et cela, au quotidien. Et la ligne en rouge montre les sources qui rapportent la KSK 2010.

Donc on a environ 20 000 dans chaque cas. Donc nous sommes à 10 % de résolveurs qui sont apparemment mal configurés. C'est un chiffre très élevé, beaucoup plus élevé que ce qu'il était lorsque nous avons décidé de reporter ce roulement de clé. Ce n'est pas une préoccupation aussi importante que l'année dernière parce que nous commençons à comprendre un peu ce qui se passe.

Les préoccupations actuelles. Nous essayons de communiquer le plus possible. Nous avons fait beaucoup de présentations publiques, nous avons écrit des articles qui ont été diffusés dans différentes sources, dans différents endroits.

Certaines personnes au Japon sont en train de préparer une étude pour voir dans quelle mesure nous sommes prêts. Nous voulons voir le système autonome du monde entier, comment il fonctionne et savoir quels sont les preuves de validation que nous avons selon des données recueillies par APNIC. Cette

enquête va nous permettre de recevoir des données si les personnes participent à cette enquête. Ce n’est pas le principal objectif de cette enquête de toute façon. Cette enquête vise à créer une prise de conscience et à sensibiliser le public. Nous espérons que comme cela, les administrateurs de DNS qui vont recevoir cette enquête vont penser qu’ils doivent analyser cette question. Et comme je l’ai dit, si les gens répondent à cette enquête et s’occupent de voir un petit peu où ils en sont, ce sera parfait. Bien.

Nous sommes dans un processus de recherches et de documentation sur les réactions des validateurs les plus populaire lorsqu’il y a des changements d’ancre de confiance dans la racine, pour voir comment cela affecte le cache. Et nous anticipons la possibilité de répondre à des questions de SSAC, RSSAC et RZERC. SSAC a envoyé quelques questions écrites, ils nous ont posé quelques questions informelles. Nous voulons voir le plan révisé et voir comment il va fonctionner. Et nous espérons recevoir d’autres commentaires avant la révision de ce plan qui devrait avoir lieu le 10 août 2018.

C’est la dernière diapositive. Ah, je pensais qu’il y avait une diapositive de plus. La raison pour laquelle nous nous sentons plus à l’aise actuellement pour le roulement de la KSK, c’est que nous avons fait, grâce à l’aide de plusieurs personnes de la communauté, une série d’analyses sur les chiffres que nous

avons, les raisons pour lesquelles nous avons ces chiffres. Apparemment, une grande portion des adresses IP uniques que nous avons reçues résolvait une mise en œuvre du VPN particulier qui avait un code dans le VPN. Donc chaque fois qu’on utilisait ce VPN, on se connectait sur le réseau avec une adresse IP unique. La KSK 2010 et son annonce étaient envoyées dans cette adresse IP unique.

Une grande proportion de ce qu’on recevait, c’était les preuves de ce VPN qui était déployé dans toute la planète. Et si on regarde sur le graphique, si on revient à la diapositive du graphique, voilà, vous voyez aux environs de mai 2018, le vendeur a déployé une nouvelle version du logiciel et on a vu une baisse du nombre d’adresses IP uniques qui faisaient des requêtes aux serveurs racine.

Une autre raison pour laquelle nous nous sentons plus à l’aise actuellement, c’est que nous avons travaillé avec APNIC et nous leur avons demandé d’essayer de corréler les demandes pour les données 8145. APNIC a connecté les choses qu’il a mises sur la plateforme Google. Et Geoff Huston nous a aidé dans ce travail. Je pense qu’il a publié tout cela sur le site d’APNIC. Et cela indique qu’environ 0,05 % des résolveurs aujourd’hui auraient un impact négatif suite au roulement de clé.

La communauté, lorsqu'elle a préparé le guide pour ce roulement de clé avait indiqué qu'on s'attendait à avoir un niveau acceptable de 1 % d'utilisateurs qui auraient des problèmes. Donc 0,5 %, c'est moins de 1 %. Donc du point de vue de cette perspective, nous sommes en dessous des critères indiqués par le guide de la communauté par rapport au plan original et donc nous pouvons avancer dans le roulement de clé.

Il y a aussi une conviction selon laquelle les résolveurs qui sont configurés actuellement avec la KSK 2010 ne concernent pas un grand nombre d'utilisateurs finaux parce que de nouveau, si on regarde les données collectées par Geoff Huston, on voit que la grande majorité des utilisateurs finaux et du DNSSEC utilisent les systèmes fournis par Verisign, Google, Cisco. Et toutes ces personnes, nous sommes sûrs, vont être capables de mettre en œuvre ce roulement de clé de manière efficace.

Comme je vous l'ai dit, nous attendons les commentaires de SSAC et RSSCA. Et ensuite, cela va nous permettre de voir comment nous avançons. Nous allons soumettre cela au Conseil pour la résolution du Conseil. Et je pense qu'internet continuera à fonctionner après le 11 octobre 2018. Et je suis à votre disposition pour toutes les questions.

ALAN GREENBERG : Très bien, merci beaucoup. Vous nous rassurez. J'ai une question. Vous avez dit que Microsoft n'avait pas implémenté 8145. Est-ce qu'il y a quelqu'un ici appartenant à Microsoft qui pourrait nous en parler ?

DAVID CONRAD : Nous avons eu certaines discussions et le problème, c'est que Microsoft a mis beaucoup de temps à mettre en place tout cela. Donc le personnel est en train de s'occuper du déploiement et s'ils devaient implémenter quelque chose, ils ne l'ont pas fait encore.

ALAN GREENBERG : C'est peut-être un bug ?

DAVID CONRAD : Les personnes de Microsoft ne veulent pas le considérer comme cela.

ALAN GREENBERG : Bien.

Nous avons plusieurs personnes. Nous avons Ricardo, nous avons John. Ricardo, allez-y.

RICARDO HOLMQUIST : Je vais poser ma question en espagnol.

J'ai quatre questions. La première, qu'est-ce que nous pouvons faire en tant qu'utilisateurs finaux pour le public que nous représentons, pour les ALS, pour savoir qui répond aux critères et qui ne répond pas aux critères ?

Deuxième question, 0,5 % des utilisateurs totaux du monde, cela peut être 15 ou 20 millions d'utilisateurs. Ce sont les utilisateurs de mon pays. Et je pense que c'est un des pays qui pourrait être le problème, justement. Donc je voudrais savoir quelle est la relation entre les utilisateurs et les serveurs ?

Et ensuite, la troisième question, vous avez dit que beaucoup d'entre nous utilisent un système pour résoudre Google ou autres, et nous utilisons de plus en plus de téléphones portables. Et dans les téléphones portables, il est très difficile de changer le résolveur. Par conséquent, nous dépendons de la compagnie téléphonique et du résolveur qu'elle a adopté. Dans mon pays, on a 15 millions d'utilisateurs ; je pense qu'on va avoir des problèmes. Comment pouvoir négocier avec ces compagnies ? Voilà, c'est ma question. Merci.

DAVID CONRAD : Merci. Pour ce pourcentage, c'est 0,5 %. C'est moins de 1 % si on se base sur l'annonce faite par APNIC. Donc je pense que ce que

les utilisateurs finaux peuvent faire, c'est un petit peu limité. Et le défi que l'on a maintenant, c'est qu'il n'y a pas de mécanismes par lesquels les utilisateurs finaux peuvent demander quel est l'état de la configuration du DNSSEC dans le résolveur qu'ils utilisent.

Il y a une proposition qui est de passer par l'IETF, quelque chose qui s'appelle sentinelle du KSK, qui permettrait à l'utilisateur final d'envoyer une demande au résolveur pour obtenir des informations concernant la configuration de la KSK de ce résolveur. Mais pour le moment, cela n'est pas disponible. Tout cela n'est pas terminé.

Il y a quelques résolveurs qui pourraient aussi donner ces informations, mais on n'a pas terminé non plus actuellement. Tout cela ne sera pas prêt avant un an à être déployé. Et hélas, actuellement, la seule manière que nous avons pour établir si le résolveur a la configuration correcte de la KSK, c'est de regarder la configuration du résolveur, ce que l'utilisateur final ne peut pas faire.

Nous avons considéré planifier à un moment donné de suggérer aux utilisateurs finaux de téléphoner à leur fournisseur internet pour vérifier la configuration de la KSK. Mais la communauté des fournisseurs d'internet nous a suggéré de ne pas le faire parce que cela pourrait causer de graves frictions parce que ces

fournisseurs internet vont recevoir énormément d’appels téléphoniques et cela va être compliqué pour eux de gérer tout cela et cela va être un coût supérieur. Donc seulement les personnes qui ont un DNSSEC installé peuvent avoir ce roulement de clé. Et il est facile de savoir si on a ce DNSSEC installé. Et de nouveau, on nous a dit au niveau des fournisseurs d’internet qu’il risquait d’y avoir une pénalisation pour ceux qui n’avaient pas installé le DNSSEC parce qu’on allait avoir beaucoup de gens qui allaient téléphoner à leur fournisseur pour leur demander d’installer le DNSSEC. Et donc de nouveau, on risquait d’avoir beaucoup d’appels.

Si le roulement KSK n’est pas disponible, il est difficile d’installer un système permettant aux utilisateurs finaux de le savoir. En tout cas, nous sommes à un stade où l’approche que nous proposons et que nous essayons de diffuser, c’est que les utilisateurs finaux pourraient encourager leur fournisseur d’internet à participer aux activités liées au DNSSEC pour être au courant de ce qu’est le DNSSEC. Je sais qu’il y a ici quelques difficultés parce que les fournisseurs d’internet n’aiment pas que l’on parle de tout cela à l’utilisateur final.

Dans beaucoup de cas, les utilisateurs de téléphone portable ont un fournisseur d’internet qui va en général avoir un résolveur et il est difficile de changer le résolveur de ces appareils.

Il est important de souligner qu'actuellement, le nombre actuel de personnes qui ont un DNSSEC activé est assez élevé, même si le nombre d'utilisateurs finaux qui vont avoir un impact est de 25 %. Et le nombre de résolveurs qui ont un DNSSEC activé est assez bas. Il y a un petit nombre de grands résolveurs qui ont activé le DNSSEC. Le pourcentage est artificiellement élevé, donc. Et il y a un nom de domaine que vous pouvez interroger. Si vous obtenez une réponse, il va indiquer la validation du DNSSEC, si elle est activée. Vous pouvez le faire sur votre téléphone portable ou sur appareil. Vous pouvez savoir si le résolveur que vous utilisez a les DNSSEC activé. C'est un nom de domaine que je peux vous envoyer.

ALAN GREENBERG : Vous avez dit que si on reçoit une réponse, cela veut dire que le DNSSEC est activé ?

DAVID CONRAD : Non. Si vous recevez une réponse, cela veut dire que le DNSSEC n'est pas activé sur votre appareil. C'est DNSSEC-fail.org ou quelque chose comme cela. Je vais vous l'envoyer.

ALAN GREENBERG : Nous avons distribué tout cela lors de notre dernière discussion.

DAVID CONRAD : Si vous utilisez un appareil qui utilise le DNSSEC, théoriquement, dans le cas de compagnies téléphoniques de grande importance, ils utilisent le DNSSEC. Donc ils doivent avoir reçu cette enquête. Ils seront au courant du roulement de KSK et ils pourront prendre les mesures nécessaires.

ALAN GREENBERG : Bien. Nous avons Tijani et nous avons John Laprise.

JOHN LAPRISE : Merci pour votre présentation. Lors de la dernière réunion d’ICANN, on a parlé des risques qui existaient parce qu’on ne savait pas très bien ce qui se passait. Et d’après ce que je vois dans votre présentation et d’après ce que SSAC a dit au préalable, les risques sont clairs et je pense que cela satisfait mes préoccupations concernant tout cela. Donc je vous remercie.

DAVID CONRAD : Je voulais dire que le risque est plus contrôlé que ce qu’il était. Nous comprenons mieux les choses telles qu’elles se passent actuellement. Nous sommes dans un univers dans lequel nous comprenons plus ou moins ce qui se passe.

ALAN GREENBERG : Merci. 0,05 % de 4 milliards d'utilisateurs, cela fait 2 millions répartis dans le monde entier. Donc il n'y aura pas un pays qui sera affecté dans sa totalité puisque ces personnes se retrouvent dans le monde entier.

TIJANI BEN JEMAA : J'ai deux questions à vous poser. La première peut vous paraître idiote mais je vais la poser quand même. On va commencer par cette question.

Vous avez dit qu'il n'y avait pas de moyen pour l'utilisateur final de savoir quel est le résolveur qu'il utilise pour savoir si ce résolveur a été mis à jour pour accepter le roulement de clé. On m'a dit qu'il y avait un outil très simple qui avait été mis à la disposition des gens pour savoir si le résolveur qu'ils utilisent est mis à jour. Et vous dites que cet outil n'existe pas, donc je suis un petit peu perdu.

DAVID CONRAD : Il n'y a pas vraiment une manière pour l'utilisateur final de déterminer si le nouveau KSK est configuré dans son résolveur. Donc la façon dont le DNSSEC fonctionne fait que le ZSK qui est signé par la KSK qui signe la zone racine, il y a une seule série de

signatures qui sont permises vue la restriction au niveau de la taille que nous avons.

Il y a une manière de déterminer si le DNSSEC est activé ou pas sur le résolveur mais il n'y a pas un moyen actuellement d'établir si l'ancre de confiance est configurée dans le résolveur, à moins que vous ayez accès à la configuration de ce résolveur.

TIJANI BEN JEMAA :

La deuxième question concerne ce 0,05 % d'utilisateurs qui seront affectés dont vous avez parlé. Comment est-ce que vous faites pour avoir ce chiffre ? Comment vous avez obtenu ce chiffre ? Je sais qu'il y a quelques mois, on a dit qu'on n'allait jamais pouvoir définir un chiffre qui indiquerait quel serait le nombre de résolveurs qui seraient activés pour le nouveau roulement de KSK.

DAVID CONRAD :

Je dirais que ce qui s'est passé, c'est que Geoff Huston et George Michelson d'APNIC, qui ont cette plateforme de recherche, ont établi avec mon équipe des notes comparatives. Nous avons regardé les adresses IP de source qui étaient vues dans leurs tests. Nous avons comparé avec les données de 8145 que nous avons dans nos tests. Et nous avons un résultat qui est

une extrapolation basée sur ces chiffres et qui nous donne ce 0,05 % d'utilisateurs finaux qui seraient affectés.

Geoff a présenté ses analyses dans un document qui a été publié sur son site personnel. Je vais m'assurer que ce document est à votre disposition s'il vous intéresse.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup.

DAVID CONRAD : Je vous remercie pur le temps que vous m'avez consacré.

ALAN GREENBERG : Nous avons dix minutes avant notre pause. Nous pouvons passer dix minutes sur le thème des voyages si vous voulez. Si nous ne le faisons pas maintenant, nous essayerons de le faire plus tard. Il y a un espace wiki qui est ouvert sur lequel nous acceptons les commentaires. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Politiques ou voyages ? Voyages ? Deux personnes ont dit voyages. OK, voyages.

Pour résumer, une nouvelle série de directives a été publiée pour consultation publique. Cela ne change pas beaucoup par rapport à celle que nous avons au préalable. Il y a quelques changements. Il y a beaucoup de précisions qui ont été données

aussi. J'ai fait quelques commentaires. Judith aussi. Il y a peut-être quelqu'un qui a ajouté des commentaires depuis.

Nous nous plaignons beaucoup dans ce groupe. Nous nous plaignons à propos des problèmes concernant les voyages. C'est le moment de dire quelque chose, si vous voulez qu'un changement soit fait parce qu'il y a des problèmes de politiques. Si nous ne faisons pas nos commentaires maintenant, nous ne pourrons pas nous plaindre plus tard, donc c'est le moment de le faire. Si vous pensez que quelque chose lié aux voyages, même si cela n'est pas indiqué dans les directives, et quelques chose qui vous gêne ou qui pose des problèmes pour vous, qui provoque des problèmes, c'est le moment de le dire.

Il y a certaines choses qui sont à l'extérieur de notre contrôle. ICANN par exemple ne peut rien faire au niveau des visas. Mais je pense qu'on peut dire que ces problèmes vont augmenter et il va y avoir de plus en plus de restrictions. Et c'est comme cela que le monde fonctionne. Je ne sais pas comment ce sera dans le futur mais c'est comme cela actuellement.

ICANN ne peut pas s'occuper de régler ces problèmes. Nous ne pouvons pas dire : « Allons dans des pays où il n'y a pas de problèmes de visa. » parce que je crois que ces pays n'existent pas. Cela ne veut pas dire que vous ne puissiez pas faire de commentaires. Donc je vous encourage, s'il y a quelque chose

qui vous gêne au niveau des pratiques liées aux voyages, c'est le moment de le dire. Sinon, nous n'aurons pas la possibilité de nous plaindre plus tard.

Je vous donne la parole. Hadia ?

HADIA ELMINIAWI :

Je ne veux pas parler de choses qui me gênent. Je n'ai pas le document devant moi, mais j'ai des commentaires à propos des visas. J'ai lu des commentaires concernant les visas dans lesquels on disait que le candidat devait avoir un visa deux semaines avant la réunion. Et s'il a une approbation de l'ambassade une semaine avant la date de voyage, il pourra participer. Hélas, ce n'est pas comme cela que cela marche. Il y a des candidats qui doivent présenter une demande de visa un jour ou deux avant la réunion. Et c'est un fait. Par exemple, je sais qu'il y a deux participants qui sont ici qui ont reçu leur visa deux jours avant la date de départ. Et je sais que beaucoup de gens qui viennent de pays africains par exemple ou autres – l'Afrique, c'est la région que je connais le mieux – ces gens, souvent, ont du mal à obtenir des visas.

Donc un petit peu à propos de la logistique et des limitations concernant la logistique.

ALAN GREENBERG : Attention. Comme beaucoup d’entre vous le savent, nous allons commencer à organiser des voyages samedi. Si vous obtenez votre visa un jour avant la date de réunion, c’est correct. On a des cibles les plus réalistes possible. Il y a un point, on va parler mercredi des voyages à Barcelone. On a essayé d’être flexibles. On a payé les billets d’avion et lorsque les visas ne sont pas obtenus, cela coûte cher.

HADIA ELMINIAWI : Je suis tout à fait d’accord avec vous. Je ne sais pas quelle est la solution pour ce problème. Je comprends qu’il y a un problème. Il y a des choses de ce type qui sont compliquées à résoudre.

ALAN GREENBERG : Le problème, c’est qu’il y a des gens qui ne sont pas au courant et cela pose de gros problèmes.

Est-ce qu’il y a d’autres personnes qui veulent s’exprimer au sujet des voyages et déplacements ? Alberto et ensuite, on reviendra aux politique pour cinq minutes.

ALBERTO SOTO : Je ne sais pas si cela a trait exactement aux déplacements, mais par l’intermédiaire du système du programme CROP, je crois que l’ICANN gère le temps et le calendrier de ces déplacements.

Il y a des per diem aussi qui existent, il y a les hôtels. Donc je ne sais pas si cela va être pris en ligne de compte parce qu'il y a certains pays où le per diem ne suffit pas parce que nous allons dans des hôtels de luxe, magnifiques. Mais par exemple dans un hôtel moins cher, là, on peut moins dépenser en repas. Les hôtels de luxe ont parfois des repas extrêmement chers.

ALAN GREENBERG : Ce n'est pas exactement en rapport avec les lignes de conduite pour les déplacements.

Judith ?

JUDITH HELLERSTEIN : Moi, je pense qu'il serait peut-être possible d'avoir une meilleure explication des informations qui sont reçues, qu'on puisse plus facilement trouver des informations sur les déplacements et les voyages et également, qu'il y ait un calendrier pour l'obtention des visas. Et si un visa ne peut pas être obtenu dans les délais, à ce moment-là, peut-être qu'une autre personne peut se déplacer parce que l'ICANN perd beaucoup d'argent s'il y a des personnes qui ne se déplacent pas au dernier moment et qui annulent. Donc je crois que le problème des visas est important.

ALAN GREENBERG : Je n'ai pas de statistiques mais je ne me rappelle pas de beaucoup de cas où nous n'avons pas réussi à redéployer un déplacement si une personne n'avait pas reçu un visa.

JUDITH HELLERSTEIN : Bon, je ne parle pas seulement de At-Large. Moi, je crois que cela se passe un petit peu partout. Je crois que c'est une politique pour les déplacements qui est importante, qui s'appliquerait vraiment à tous.

ALAN GREENBERG : À ce moment-là, il y aura des personnes qui ne vont pas pouvoir venir dans nos réunions. Si on met une date butoir beaucoup plus tôt pour l'obtention des visas, je crois qu'on va être très limités et beaucoup de personnes ne seront plus vues dans les réunions de l'ICANN. Donc je ne crois pas que ce sera très utile pour nous.

Il ne nous reste que trois minutes, donc je ne sais pas si on veut revenir aux questions de politique. Donc je crois qu'on va prendre trois minutes supplémentaires pour notre déjeuner et on va se retrouver à 13:30. Et je crois qu'il y a quelque chose à l'heure du déjeuner, n'est-ce pas ?

GISELLA GRUBER : Oui. LACRALO a une journée portes ouvertes avec un déjeuner de 12:15 à 11:15. Et on se retrouve ici à 13:30 pour une séance de travail partie numéro 5. Donc on va attendre les personnes de LACRALO. Ils arriveront à 12:15 mais vous pouvez vous joindre à nous.

ALAN GREENBERG : Qui est-ce qui est invité ?

GISELLA GRUBER : Pour les sandwiches ou pour la réunion ?

ALAN GREENBERG : Pour les deux.

GISELLA GRUBER : Je serai très directe. Attendez que les personnes de LACRALO arrivent, qu'ils se servent de leurs sandwiches puisque c'est eux qui ont parrainé le déjeuner. C'est pour LACRALO. C'est une manifestation LACRALO.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup Gisella. On se retrouve, donc, dans quelques minutes si vous restez avec LACRALO. Sinon, on se retrouve à 13:30 pour la cinquième partie de notre travail.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]